la gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS
Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 26390

Date : 23 FEV/01 MARS 15
Page de l'article : p.17-22
Journaliste : Emmanuelle Lesquel

DOSSIER

Dossier réalisé par Emmanuelle Lesquel

PHOTOS PHOVOIR - F. STJEPOVIC - PHANIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les agendas 21 ont-ils encore un rôle à jouer ?

TRANSITION

De nouveaux modèles. Dans une société en pleine transition écologique, économique et sociale, les collectivités ont un rôle primordial à jouer. Dès lors que les élus en sont convaincus, il reste à trouver les outils pour faire émerger de nouveaux modèles, les expérimenter et les amener à évoluer vers des projets de territoire durable.

PRAGMATISME

Des actions innovantes. Un millier de collectivités disposent d'un agenda 21. Complexe et exigeante, cette démarche a plus souvent conduit à établir une liste d'actions fourre-tout qu'à développer une réelle stratégie de transition. Malgré tout, elle a favorisé l'éclosion d'actions innovantes qui font aujourd'hui école.

ADAPTABILITÉ

Un outil souple. En dépit de son ancienneté, l'outil reste étonnamment moderne. D'une grande souplesse, il s'adapte au niveau de culture et d'avancée des territoires, en aidant ceux qui débutent à se lancer et en permettant aux plus avancés d'expérimenter. Il peut devenir l'instrument de pilotage efficace des obligations « Grenelle ».

Tous droits réservés à l'éditeur

la gazette DES COMMUNES · DES DÉPARTEMENTS · DES RÉGIONS

Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 26390

Date : 23 FEV/01 MARS 15
Page de l'article : p.17-22
Journaliste : Emmanuelle Lesquel

Surmonter les critiques et faire évoluer le modèle

Souvent considérés comme des outils dépassés, voire comme des « fourre-tout » du développement durable, les agendas 21 essuient beaucoup de critiques.

« Un agenda 21 ne sert plus à rien », affirme Philippe Rapeneau, président de la communauté urbaine d'Arras (39 communes, 101900 hab., Pas-de-Calais). Il concède, cependant, que l'ensemble des actions exemplaires de la collectivité en matière de développement durable est un héritage direct de son agenda 21 de 2009, conçu comme une démarche qualité et issu de sa charte « environnement ».

Cinq piliers

Lancé en 1992 à la conférence de Rio, l'agenda 21 local est un outil de transcription du développement durable en actions. Cette « feuille de route » volontaire des territoires doit être élaborée à travers une gouvernance partagée, point clé de la réussite. Ce dernier doit être basé sur les cinq piliers du développement durable (changement climatique, biodiversité, cohésion sociale, épanouissement, production et consommation responsables), avec des effets suivis par des indicateurs.

1000

C'est le nombre d'agendas 21 locaux initiés début 2015, soit 50 % de la population française couverte. Ils ont été créés par 20 régions, 60 départements, 96 communautés de communes, 65 communautés d'agglomération, 13 communautés urbaines, 28 pays, 30 parcs naturels régionaux, 12 syndicats et 769 communes.

Dans un rapport publié en septembre 2014, la Cour des comptes a dressé un bilan mitigé de cet outil. Elle reproche notamment le manque d'évaluation financière, la faible concertation des citoyens et l'absence de structuration autour des cinq piliers du développement durable, l'aspect social étant souvent le parent pauvre. A la décharge des collectivités, la concertation et la coconstruction des politiques représentent un exercice long et difficile. Ari Brodach, directeur « développement durable » du CNFPT, ajoute : « Décloisonnement des services, prise de conscience des enjeux, laboratoire d'innovation, entraînement des acteurs en mode projet : il est impossible de mesurer les retombées uniquement avec des indicateurs financiers. » Par ailleurs, c'est envers le processus de reconnaissance du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, installé en 2007, que la Cour des comptes est la plus sévère.

« Si les agendas 21 existent encore en France, alors qu'ils ont disparu dans d'autres pays, c'est parce qu'une reconnaissance étatique a été mise en place », estime Cyria Emelianoff, maîtresse de conférences en géographie et aménagement à l'université du Maine.

Supprimer la labellisation

La labellisation des agendas, jugée trop peu sélective par la Cour des comptes (85 % des dossiers acceptés), a séduit peu de collectivités (40 %). Elles ont souvent estimé cette démarche superflue car non assortie d'aides financières et/ou d'accompagnement, pourtant estimées indispensables pour la conduire. Les sages de la rue Cambon préconisent une suppression de la labellisation ou, a minima, sa révision avec une attribution uniquement à l'échelon intercommunal. La nouvelle formule de reconnaissance déjà programmée et lancée début décembre ne reprend pas ce critère. « Chaque échelon est légitime. L'intercommunalité possède beaucoup de compétences "développement durable", mais la démarche se révèle également très pertinente dans les communes rurales bien accompagnées », constate Gilles Berhault, président du Comité 21 (lire ci-contre).

Malgré les critiques, l'agenda 21 ne semble pas avoir trouvé de remplaçant. La Cour concède qu'il pourrait constituer une réponse au manque d'instruments permettant d'articuler les initiatives et les obligations des collectivités en matière de développement durable. Utile, alors que s'amoncellent ces obligations.

COMITÉ 21

L'EXPERT

Gilles Berhault, président du Comité 21, association née en 1995 pour faire vivre en France les agendas 21

« Une dynamique tardive en France mais massive entre 2002 et 2010 »

« Les dix premières années, seulement une trentaine d'agendas 21 ont été recensés en France, beaucoup moins que dans les autres pays européens. Grâce au sommet de la Terre de 2002, une dynamique s'est enclenchée. Elle a été soutenue par la stratégie nationale de développement durable de 2003, avec l'objectif d'atteindre 800 agendas 21 en 2008. A la suite du Grenelle et des élections municipales de 2008, beaucoup d'élus se sont lancés, soutenus par les régions, les départements, l'Etat ou des associations indépendantes. Depuis 2010, de nouvelles intercos émergent avec, en parallèle, l'apparition des agendas de deuxième, voire troisième génération. Alors que les actions portaient surtout sur les compétences des collectivités, on recherche désormais la participation des acteurs du territoire autour de thématiques tournées vers l'humain. On constate aussi, à certains endroits, un essoufflement des démarches, souvent dû à un portage politique et technique insuffisant. »

Tous droits réservés à l'éditeur

la gazette DES COMMUNES · DES DÉPARTEMENTS · DES RÉGIONS

Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 26390

Date : 23 FEV/01 MARS 15
Page de l'article : p.17-22
Journaliste : Emmanuelle Lesquel

Un outil d'implication pour les acteurs du territoire

Ces dernières années, l'agenda 21 a été moins mis en avant. Cependant, utilisée de façon plus « mature », la méthode pourrait devenir un programme phare pour guider les collectivités.

« Vouloir faire simple c'est se tromper », explique Julie Chabaud, responsable « mission agenda 21 » du conseil général de la Gironde (lire ci-dessous). « Le monde d'aujourd'hui est complexe, interdépendant. Il faut permettre à tous de le comprendre et créer de nouvelles alliances, de nouvelles solutions. Ce qui importe, c'est de se poser les bonnes questions. L'agenda 21 est un très bon outil pour cela », ajoute-t-elle.

Pour constater combien la démarche a déjà été fructueuse, il suffit de superposer une carte des territoires concernés avec celle des initiatives « développement durable ». « Ecoquartier, trame verte et bleue, territoire à énergie positive, clause d'insertion dans les marchés ou circuits courts alimentaires, tous les territoires pionniers, ou presque, ont un agenda 21 », explique-t-elle.

« Certes, il y a des abandons, des démarches qui s'étiolent, mais globalement, le nombre progresse. Une quinzaine sont en cours d'élaboration dans la région », se félicite Audrey Michel, responsable du service « projets territoriaux » à l'agence régionale pour l'environnement (Arpe) de la région Paca. Elle constate cependant que certains territoires préfèrent parler de plan local ou de charte « développement durable ». Au Sequestre (1500 hab., Tarn), le maire, Gérard Poujade, pionnier en la matière, a choisi de ne plus communiquer que sur les trois objectifs fixés pour 2025 : « zéro pauvreté, zéro déchet et territoire à énergie positive ».

Même si le nom est galvaudé ou mal compris, la méthode parvient souvent à entraîner les territoires vers d'autres modèles. Fonctionnement interne plus transversal, mise en cohérence des politiques publiques, mobilisation des acteurs du territoire et, surtout, changement de perspectives pour trouver des angles d'action afin d'engager une transition.

1) Reprendre la main et bousculer les habitudes

Secouer le territoire doucement mais fermement, en expliquant les enjeux. Puis, ramasser les idées, les

Indicateurs à la hauteur

Utiliser les bons indicateurs permet de changer de vision et de mesurer le chemin parcouru. Le département de la Gironde a, par exemple, intégré en 2011, au sein de son rapport « développement durable », six indices d'évaluation « synthétiques » pour suivre l'évolution du bien-être des Girondins.

Gironde • 1,48 million d'hab.

Se recentrer sur des objectifs compréhensibles par tous

R. ESCHER

Julie Chabaud, responsable « mission agenda 21 » du conseil général de la Gironde.

« Les tonnes de CO_2 ou le nombre de critères durables dans les marchés publics, cela ne parle à personne. Après dix ans d'agenda 21, force est de constater que nous nous étions trompés sur cette dimension concrète », résume Julie Chabaud, responsable « mission agenda 21 » du département. Avant de lancer, en 2014, sa troisième génération d'agendas 21, le département consulte un panel de citoyens. Et « se prend une claque ». « Ils ne connaissaient rien à cet outil. Leurs questions étaient : "A quoi cela sert-il ? En quoi est-ce mieux ?" Cela a totalement changé notre façon de travailler », relate la responsable. La stratégie est repensée autour d'un seul objectif intelligible : le bien-être pour tous, pour aujourd'hui et pour demain. Afin de définir ce bien-être, des concertations sont menées avec la méthodologie Spiral (*).

« La capacité alimentaire est, par exemple, massivement apparue, alors qu'elle était sortie de nos radars », note Julie Chabaud. Ce sujet devient l'un des trois axes de la stratégie « bien-être » avec les mobilités choisies et l'autonomie énergétique. Pour ces défis, le département revendique un rôle de facilitateur. « Nous coconstruisons des projets avec les acteurs du territoire. Bien poser les questions est essentiel. Par exemple, parler d'espace alimentaire plutôt qu'agricole permet d'ouvrir le jeu des partenaires. » Pour mieux fonctionner en mode projet, le département a créé un laboratoire dédié. Ouvert à tous, le M'21 offre des outils innovants visant à réinterroger les pratiques et construire des solutions.

(*) Lire « Pour aller plus loin » p.6.

Tous droits réservés à l'éditeur

la gazette DES COMMUNES · DES DÉPARTEMENTS · DES RÉGIONS

Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 26390

Date : 23 FEV/01 MARS 15
Page de l'article : p.17-22
Journaliste : Emmanuelle Lesquel

arroser et faire grandir un projet de territoire partagé. Menée avec doigté, la recette permet de sortir les territoires et leurs acteurs des schémas «de routine» afin d'inventer des projets conciliant économie, écologie et social. «Nous avons pris le temps de regarder ensemble le territoire sous un autre angle. Cela nous a permis d'aboutir à un projet territorial durable et ambitieux. Nous avons, par exemple, choisi de tripler nos surfaces agricoles», résume Daniel Le Blay, adjoint chargé de l'urbanisme à Mouans-Sartoux, (10200 hab., Alpes-Maritimes). «Nous nous sommes posé la question de ce que nous ne voulions pas sur notre territoire dans vingt ans. Nous avons ainsi défini les enjeux et axes stratégiques. L'agenda 21 s'est fondu dans notre projet de territoire», détaille Dominique Parrel, vice-président chargé de l'environnement de la communauté d'agglomération du pays Voironnais (34 communes, 91200 hab., Isère). Pierre Jarlier, président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride (29 communes, 15200 hab., Cantal), ajoute: «La démarche a servi à prendre conscience que la qualité de vie de ce territoire rural était un atout essentiel pour l'avenir. Nous avons donc pu fixer des objectifs environnementaux et sociaux forts car partagés.» De son côté, Valérie Depierre, conseillère régionale de Franche-Comté, estime que «le regard externe qu'implique la démarche permet de réinterroger ses politiques publiques et son fonctionnement».

Un bilan réalisé par l'Arpe Paca met en évidence que, parmi les agendas 21 de la région arrivant en fin de programme, 90% des actions prévues ont été réalisées. «Même si c'est un outil volontaire, il reste engageant. De plus, il est évolutif, les opérations menées entraînant par ricochet d'autres projets», positive Audrey Michel. «C'est une soupape de liberté, un lieu de créativité formidable», ajoute la maîtresse de conférences Cyria Emelianoff.

Trop d'actions tue l'action

Des actions structurantes et ciblées, des mots simples et bien choisis, un accompagnement adapté, notamment pour faire de la coconstruction efficace, et des moyens humains pour animer les projets, tel est le leitmotiv pour améliorer l'efficacité des agendas 21. Loin du catalogue d'actions des débuts, la démarche doit définir un nouveau modèle de développement impliquant le plus d'acteurs possible et un soutien fléché vers les projets prioritaires.

2) Insuffler de la transversalité

L'agenda 21 aide à décloisonner les services et les différentes politiques. Le croisement des champs de compétence donne naissance à des synergies nouvelles. «Nous avons pu lier le réglementaire à l'action et traduire nos objectifs dans toutes nos politiques», souligne Daniel Le Blay.

A Mouans-Sartoux, le triplement de la surface agricole a été inscrit au plan local d'urbanisme (PLU). La ville a créé une régie agricole qui fournit chaque année 20 tonnes de légumes bios aux 3 cantines municipales (soit 1200 repas par jour 100% bios depuis janvier 2012, avec un coût matière identique et une réduction de 75% du gaspillage alimentaire). Le surplus est donné à l'épicerie sociale. Grâce à cette dynamique, 6 agriculteurs «bio» se sont installés sur la commune.

«Pourquoi préserver l'agriculture périurbaine? Circuits courts, agriculture de proximité, développement économique et santé, avec l'agenda 21 les enjeux sont compris et la préservation est, par conséquent, intégrée dans le PLU», constate Audrey Michel. A Sancé (1900 hab., Saône-et-Loire), une réflexion poussée a permis de monter un PLU très restrictif mais bien accepté et couplé à un projet cohérent de zone d'activité «mixte» sur une dent creuse située au centre du village. Loin d'être un simple outil se rajoutant aux

CA Plaine commune (Seine-Saint-Denis) • 9 communes • 411 400 hab.

Une méthode qui apporte plus de cohérence en interne

P. MARAIS

Magali Bardou, chargée de mission «agenda 21» à la délégation «écologie urbaine» de Plaine commune.

«Voirie, propreté, assainissement, urbanise, achats... Au début, il nous a fallu nous imposer. Maintenant, ce sont les services qui viennent nous solliciter pour être cohérents sur leurs projets», se félicite Magali Bardou, chargée de mission «agenda 21» à la délégation «écologie urbaine» de Plaine commune. Lancé il y a trois ans pour compléter le plan «climat», l'agenda 21 a permis de «labourer les esprits en interne, selon Magali Bardou. Nous avons travaillé avec tous les niveaux hiérarchiques. A la fin, tout le monde en avait entendu parler». Pour elle, l'un des grands atouts de la démarche est de prendre le temps et de s'adapter au niveau de culture «développement durable» de chaque entité afin que chacun progresse. «A partir du moment où les objectifs ont été adoptés comme stratégiques, ils sont restés, se félicite-t-elle. Aujourd'hui, ils sont devenus des réflexes et sont intégrés à toutes les politiques.» La chargée de mission explique que le «miracle» s'est opéré, en grande partie, grâce à l'approche «terrain», qui est moins technique, plus comportementale et remet de «l'huile dans les rouages». Egalement grâce à un élu très moteur et diplomate. «L'agenda 21 assouplit les circuits, tisse des habitudes de travail et donne une crédibilité politique. Progressivement, il change en profondeur la culture métier des agents», constate-t-elle. Le secret de la réussite repose aussi sur une validation forte par les élus des grandes directions et sur les moyens humains mis pour l'animation, sachant que la délégation «écologie urbaine» compte cinq personnes.

Tous droits réservés à l'éditeur

la gazette DES COMMUNES · DES DÉPARTEMENTS · DES RÉGIONS

Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 26390

Date : 23 FEV/01 MARS 15
Page de l'article : p.17-22
Journaliste : Emmanuelle Lesquel

différentes contraintes du Grenelle, l'agenda 21 met en cohérence différentes politiques. Des collectivités, comme la CC du pays Voironnais, se sont d'ailleurs lancées dans une démarche «agenda 21» pour intégrer leur plan «climat» dans une politique plus globale. «Trame verte et bleue, cantines bios, "zéro phyto", étalement urbain, plan "climat", les collectivités "agenda 21" sont plus efficaces dans les exercices "Grenelle"», souligne Gilles Berhault du Comité 21.

3) Instaurer une dynamique commune

Avant de faucher les bords des routes, les services municipaux de Saint-Jean-de-Serres (500 hab., Gard) appellent... les chasseurs. Ces derniers indiquent où se trouvent les nids, qui seront ainsi épargnés. Mairie, chasseurs et agriculteurs travaillent de concert pour préserver la biodiversité. La démarche «agenda 21», engagée en 2008, a permis la création d'un comité de pilotage incluant citoyens, associations et représentants du monde agricole. Au total, 80 projets ont émergé et une charte a été signée. Aujourd'hui, le village est même en train de contaminer la communauté d'agglomération voisine avec son expérimentation de combustible fabriqué à partir de sarments de vigne. Se retrouver autour d'actions partagées est utile pour éviter les clivages idéologiques, constatent tous les élus.

«Intelligence, joie, créativité et beaucoup d'actions concrètes. Depuis 2005, habitants, entreprises et associations se mobilisent fortement au côté des élus et des agents pour animer l'agenda et s'inventer un avenir après la fermeture de l'usine de volets», se félicite Jérôme Perdrix, adjoint au maire d'Ayen (700 hab., Corrèze). Le collectif qui se finance grâce aux cotisations des adhérents s'est depuis pleinement émancipé du portage politique et technique de la mairie. «La dynamique a une grosse faculté d'ensemencement», confirme Julie Chabaud.

Si aujourd'hui, dans le Nord-Pas-de-Calais, collectivités et entreprises sont capables de travailler ensemble à l'avènement d'une «troisième révolution industrielle», on peut y voir l'héritage de l'implantation ancienne et nombreuse d'agendas 21 locaux. Dans le Nord, plus de 60% de la population est couverte et certains territoires, comme ceux de Lille ou Dunkerque, figurent parmi les plus anciens et les plus volontaires. Même si chez ces pionniers l'agenda 21 se fait plus discret, il influence toujours en profondeur les politiques. Malgré les critiques et face aux défis auxquels sont confrontées les collectivités, la démarche «agenda 21» a encore de beaux jours devant elle. «A condition d'avoir, dans les territoires, des gens qui l'animent. Ces postes sont rentables», martèle Julie Chabaud.

L'accompagnement de demain

«Un important travail a été mené, en 2014, avec le ministère de l'Ecologie pour coconstruire les agendas 21 de demain en phase avec les nouvelles réalités des territoires», se félicite Aurélien Trioux, animateur du groupe «développement durable» du Réseau des agences régionales pour l'environnement et l'énergie. Ces documents devront désormais raconter l'histoire d'un territoire et son évolution. En demandant sa reconnaissance, il entre dans un processus d'accompagnement et bénéficiera de l'aide de facilitateurs. Le colloque organisé pour lancer cet outil a cependant déçu beaucoup des participants. «Il n'a pas vraiment été expliqué comment élaborer cet agenda 21 de demain», regrette Elise Gaultier, responsable «territoires durables» du Comité 21.

CU d'Alençon (Orne) • 36 communes • 54 300 hab.

Mobilisation et travail collectif, un gage de réussite

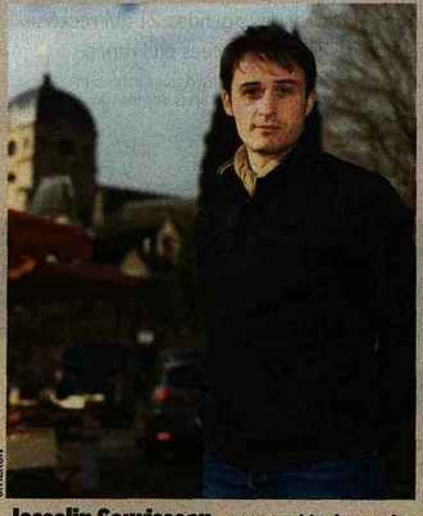

O. HERON

Josselin Sourisseau, responsable du service «développement durable» de la ville et de la communauté urbaine d'Alençon.

Dans le cadre de son agenda 21, lancé il y a quatre ans après une importante concertation, la communauté urbaine d'Alençon a cherché à favoriser les circuits courts alimentaires. «Nous sommes rentrés dans le concret par les actions, et non par les acteurs. Nous avions peu de compétences mais la mayonnaise a pris», explique Bertrand Robert, conseiller communautaire. «Nous avons posé le débat en tant que coordinateur et non pas décideur. Travailler sur l'idée du circuit court et ses retombées économiques motive tout le monde. Cela nous a permis de faire œuvrer ensemble des acteurs très antagonistes, comme la Safer et l'association Terre de liens. Aujourd'hui, elles opèrent avec nous main dans la main», se félicite Josselin Sourisseau, responsable du service «développement durable» de la ville et de la communauté urbaine. L'interco a d'abord élaboré, avec une vingtaine d'acteurs, un préprojet sur le périmètre du bassin de consommation, situé sur trois départements et deux régions. «Personne n'a le pouvoir, c'est un projet global. Au bout de deux ou trois ans, la dynamique est lancée de façon autonome. Les acteurs viennent eux-mêmes proposer des projets», constate Josselin Sourisseau, qui ajoute que travailler de façon transversale avec la mission économique est aussi un atout fort. Ce travail collectif a permis de monter des marchés de producteurs, de mettre en relation l'offre et la demande, de réaliser des études foncières, de la prospection de porteurs de projet. L'intégration d'un projet Interreg a donné la possibilité d'embaucher une chargée de mission à temps complet.

Tous droits réservés à l'éditeur

la gazette DES COMMUNES · DES DÉPARTEMENTS · DES RÉGIONS

Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 26390

Date : 23 FEV/01 MARS 15
Page de l'article : p.17-22
Journaliste : Emmanuelle Lesquel

«Les collectivités ont besoin de développeurs et d'innovateurs»

Participation citoyenne, décloisonnement des services, nouvelles approches..., selon Ari Brodach, face à l'évolution profonde des modèles de développement, les vertus de l'agenda 21 restent essentielles.

Les agendas 21 sont-ils en voie de disparition?
Pas vraiment, puisque de nouvelles collectivités se lancent. Le bureau des territoires a reçu une cinquantaine de demandes de labellisation par le biais du dispositif de reconnaissance. Mais sur le terrain, les réalités sont multiples. Ce qui m'inquiète, c'est l'essoufflement de beaucoup d'agents «développement durable». Ils sont souvent dépités et estiment avoir peu d'écoute. Or ce sont eux qui ont les clés pour faire évoluer les choses. Sans animation, il peut difficilement y avoir de résultats. Certains agents me disent que le terme «agenda 21» est même devenu tabou dans leur collectivité.

CNFPT

Ari Brodach, directeur «développement durable» du CNFPT.

Qu'entendent-ils par «tabou»?
Le contexte de fortes incertitudes institutionnelle et territoriale n'est pas propice à l'engagement d'une telle démarche volontariste. La tendance est au repli et au recentrage sur les obligations internes. Pourtant, face à cet avenir instable et complexe, les collectivités ont besoin de bons gestionnaires mais aussi de développeurs et d'innovateurs. Peu d'élus nient la nécessité de transversalité, de prospective, de renforcement de la démocratie locale ou de lutte contre le changement climatique, mais ils ont besoin de méthode. Pour s'adapter, il est indispensable de maintenir un volontarisme fort.

Ce volontarisme se retrouve-t-il dans les politiques classiques?
En effet, certaines collectivités ne parlent plus ou pas d'agenda 21 mais elles ont intégré les enjeux et les outils méthodologiques et organisationnels dans leurs politiques classiques et dans leurs relations avec les acteurs du territoire. Pour éviter les dérives, il faut absolument maintenir des objectifs et des évaluations. Sur ce point, le rapport «développement durable» est essentiel. L'objectif final est bien cette intégration dans les politiques classiques. C'est ce que nous essayons de faire au CNFPT.

Comment cela se traduit-il dans les formations?
Notre priorité est d'intégrer les enjeux «développement durable» à nos formations existantes. Comme pour les formations «acheteurs», qui contiennent toute une partie «achat durable». Depuis 2014, nous faisons ce travail en priorité sur une cinquantaine de métiers: travailleurs sociaux, urbanistes, acheteurs, responsables de la restauration collective, gestionnaires de patrimoine...

Le développement durable avance-t-il mieux masqué?
Souvent. Pour toucher un plus large public, il faut parler concrètement. Par exemple, l'une de nos formations sur les enjeux du développement économique du territoire qui contiendra beaucoup d'économie sociale et solidaire aura deux fois plus d'audience avec un public très différent qu'une formation fléchée «économie sociale et solidaire». C'est un écueil de la concertation «agenda 21» où, souvent, seul un public averti est touché. L'habitat durable ne parle à personne. Il vaut mieux parler de logement et partir des besoins pour les enrichir de développement durable, plutôt que l'inverse.

Pour aller plus loin

SUR LE WEB

Etat des lieux en région Paca

L'agence régionale pour l'environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a examiné à la loupe 43 agendas 21 territoriaux. Ce rapport sera publié prochainement. A consulter également une vidéo qui présente des témoignages de collectivités de la région, dont Mouans-Sartoux.

www.territoires-durables-paca.org et http://goo.gl/aZ3hqn

La Spiral du bien-être

Dans son plan d'action pour la cohésion sociale, le Conseil de l'Europe propose une méthodologie participative et collaborative appelée «Spiral». Très complète, elle vise à définir, avec les citoyens et les communautés, le bien-être et à construire des indicateurs de progrès.

http://goo.gl/BJfkbV

Le dispositif de reconnaissance du ministère

Le ministère de l'Ecologie et du développement durable met en ligne une information détaillée sur le nouveau dispositif de reconnaissance et sur l'appel à projets.

www.developpement-durable.gouv.fr/Le-dispositif-de-reconnaissance.html

Qui a son agenda?

Pour le savoir, il suffit de se rendre sur le site de l'Observatoire national des agendas 21 qui recense l'ensemble des démarches lancées en France.

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr > Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable.

Tous droits réservés à l'éditeur